



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exonération

Question écrite n° 117770

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur les dispositifs ZRR au regard des décisions prises en faveur des créateurs d'entreprises et de l'application qui est faite de par le code général des impôts. Il semble que l'exonération de la taxe professionnelle, valable pendant cinq ans, soit purement et simplement supprimée dans le cas d'un transfert de siège social, qu'il soit sur la même commune, voire dans la même rue. Les aides accordées aux créateurs d'entreprises dans nos zones rurales, mêmes dans les départements étant couverts intégralement par les dispositifs ZRR, perdent ainsi de leur attractivité, de leur impact et donnent l'impression fâcheuse d'un dysfonctionnement certain. Il lui demande de lui indiquer si des mesures sont envisagées afin de remédier à cette situation préjudiciable.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117770

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1165